

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

CANNABIS : LES CHIMISTES RAPPELLENT L'IMPORTANCE DE LA SÉCURITÉ DES QUÉBÉCOIS

Québec, le 18 janvier 2018 – À l'occasion de la fin de la consultation sur le projet de loi n° 157, *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*, l'Ordre des chimistes du Québec demande au gouvernement du Québec de s'assurer que toutes les mesures touchant de près ou de loin à la sécurité des Québécois seront sérieusement prises en compte lors de la finalisation des travaux sur ce projet de loi.

« L'explosion survenue récemment dans une résidence de Mirabel, lors d'une opération de transformation de cannabis, démontre à quel point la sécurité des Québécois doit être la toute première priorité du gouvernement du Québec dans l'encadrement du cannabis », rappelle le président-directeur général de l'Ordre des chimistes du Québec, M. Martial Boivin.

En effet, cette explosion a causé un mort et deux blessés. L'Ordre des chimistes du Québec est formel : la production d'huile de cannabis au moyen de solvants – dans le but d'augmenter la concentration de THC – a toujours été et demeurera très dangereuse si elle n'est pas supervisée par des chimistes et effectuée dans un milieu réglementé.

« La protection de la sécurité et de la santé de la population est notre mission. La présence des chimistes professionnels dans l'encadrement de la production, de la transformation et de la consommation de cannabis est donc essentielle. En effet, seuls les chimistes professionnels ont les connaissances et l'expertise nécessaires afin d'établir la concentration de THC dans les différents produits du cannabis, de déterminer s'il y a des substances nuisibles dans les produits vendus sur le marché et d'assurer que toutes les étapes menant à la commercialisation sont sans risque. Sans l'implication des chimistes professionnels, la sécurité de la population serait en jeu. De même, le comité de vigilance envisagé par le gouvernement ne peut se passer des avis professionnels de notre Ordre », explique M. Boivin.

Rappelons également que, selon un sondage réalisé pour le compte de l'Ordre des chimistes du Québec :

- 60 % des Québécois estiment « très important » que des chimistes professionnels soient impliqués dans l'encadrement de l'usage du cannabis;
- 67 % des Québécois estiment « très important » que des chimistes professionnels soient impliqués dans la conception des tests de consommation de cannabis qui seront administrés par des policiers;
- 68 % des Québécois estiment « très important » que des chimistes professionnels travaillent à la nouvelle Société québécoise du cannabis.

L'Ordre des chimistes du Québec compte plus de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie professionnelle, omniprésente dans la vie des Québécois. L'Ordre des chimistes du Québec fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du Code des professions en 1973.

- 30 -

Source : Ordre des chimistes du Québec

Renseignements :

Sandra Gomez-Dresdell, 418 805-0690

Mathieu Santerre, 581 996-5344

medias@lorangebleue.biz